

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 7 Janvier 2025

N° 2025_07

**PROJET DE
REQUALIFICATION ;
SECURISATION,
AMENAGEMENT DE
LIAISONS DOUCES ET
VOLET PAYSAGER -
RUE DU MOULIN ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS.**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Fabienne THORRÉE, Isabelle PIDOUX, Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU.

Excusés avec pouvoirs :

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	03
Pouvoirs :	00
Votants :	16

Date de convocation : 02 janvier 2025

Date d'affichage : 8 janvier 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20250107-2025_07-DE Date de télétransmission : 13/01/2025 Date de réception préfecture : 13/01/2025
--

N° 07 : PROJET DE REQUALIFICATION, SECURISATION, AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES ET VOLET PAYSAGER - RUE DU MOULIN ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

M. BOISSINOT expose au Conseil Municipal que l'entrée dans le bourg à venir par la rue du moulin est dangereuse.

Il explique que la commission voirie a travaillé sur le dossier pour définir les axes prioritaires d'amélioration, puis un cabinet d'études a été sélectionné pour proposer des travaux de mise en œuvre conformément aux directives.

Ils nous ont fourni des plans ainsi qu'un programme de travaux d'un montant estimatif de 250 000 € HT

Il propose également de déposer un dossier DETR-DSIL, ainsi qu'un dossier amende de police afin de bénéficier de subventions pour cet investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte le principe du projet concernant la rue du moulin
- accepte de déposer le dossier de subvention auprès de la préfecture DETR-DSIL 2025.
- accepte de déposer le dossier de subvention auprès du Département au titre des amendes de police
- Autorise Mme le Maire à demander d'autres financements si l'opportunité se présentait
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,




Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr